

Envoyé en préfecture le 16/01/2023
Reçu en préfecture le 16/01/2023
Publié le 
ID : 030-213000284-20230111-2023_01_39-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 
ID : 030-213000284-20231129-2023_11_213-DE

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2023-01-39
du Conseil municipal
Séance du 11 janvier 2023

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 05 janvier 2023
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 25
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 6
Nombre de Conseillers municipaux absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. **BAUME**, Christine **MUCCIO** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. **REY**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**, Olivier **WIRY** procuration à T. **VINCENT**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Envoyé en préfecture le 16/01/2023
Reçu en préfecture le 16/01/2023
Publié le 
ID : 030-213000284-20230111-2023_01_39-DE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 
ID : 030-213000284-20231129-2023_11_213-DE

Objet : approbation du principe de modification de l'emplacement d'une partie de l'Allée du Docteur Schweitzer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L. 2122-21 et L. 2241-1,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le projet de modification de l'emprise de l'Allée du Docteur Schweitzer réalisé par le Cabinet de géomètres-experts CARTA et MORIN,

Considérant que pour faire suite à la demande du commerce riverain de sécuriser son accès, il convient de procéder à un déplacement de l'emprise de cette allée,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 4 janvier 2023,

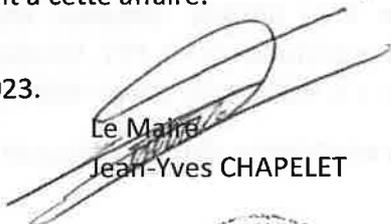
Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de projet de modification d'une partie de l'Allée du Docteur Schweitzer, selon le plan annexé,
- d'approuver que la Commune restera propriétaire dans un premier temps de la parcelle détachée et numérotée depuis l'Allée du Docteur Schweitzer non parcellisée,
- d'approuver que le nécessaire soit fait auprès du service des impôts fonciers pour demander la création et la numérotation des parcelles extraites du domaine non parcellisé de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 janvier 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture


Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Le 16 janvier 2023

et publié le 16 janvier 2023



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023



Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Révisé ID : 030-213000284-20231129-2023_11_213-DE

Publié le

ID : 030-213000284-20230111-2023_01_39-DE

Commune : 030028

Bagnols-sur-Cèze

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : CD

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/500

Date de l'édition : 14/05/2020

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

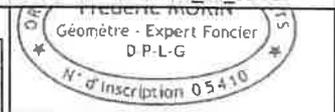
B - En conformité d'un piquetage : Mesure..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M..... géomètre à.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .PONT.SAINT.ESPRIT..... le 05/07/2022.....



Document dressé par

M. MORIN Frédéric

à .PONT.SAINT.ESPRIT.....

Date 05/07/2022

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une exécution (par relevé par voie de mes. à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités du géomètre s'il est différent du propriétaire (métricien, arpenteur, etc.).

Réf : G22.053

Commune de Bagnols Sur Cèze

SCI VANILLA

